

ABBOTT EN FRANCE

INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

28 FÉVRIER 2025

La loi « avenir professionnel » sollicite les entreprises françaises de plus de 50 salariés pour mesurer et publier leur Index de l'Égalité Femmes-Hommes. Le score de cet Index est la somme des résultats obtenus sur 5 critères.

L'Index de l'Égalité Femmes-Hommes est publié annuellement, au plus tard le 1er Mars, et peut donner lieu à la mise en place de mesures de correction en cas de score inférieur à 75 points ou d'objectifs de progression afin d'atteindre un résultat minimum de 85 points.

Deux entités juridiques du groupe Abbott en France publient leur Index de l'Égalité Femmes-Hommes en 2025, basé sur la classification conventionnelle :

ABBOTT FRANCE

Index de l'Égalité Femmes-Hommes : 94 points

1. Rémunération femmes-hommes	2. Répartition des augmentations individuelles	3. Répartition des promotions	4. Salariées augmentées à leur retour de congé de maternité	5. Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	TOTAL
39 / 40	20 / 20	15 / 15	15 / 15	5 / 10	94 / 100

ABBOTT MEDICAL FRANCE SAS

Index de l'Égalité Femmes-Hommes : 91 points

1. Rémunération femmes-hommes	2. Répartition des augmentations individuelles	3. Répartition des promotions	4. Salariées augmentées à leur retour de congé de maternité	5. Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	TOTAL
36 / 40	20 / 20	15 / 15	15 / 15	5 / 10	91 / 100